



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Approbation du compte rendu de la commission
de la recherche du 17 septembre 2026**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 15 octobre 2026
Délibération 2026/10/CR-035**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse (UT) et notamment l'article 26 ;

**Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le compte rendu
de la séance de la commission de la recherche du 17 septembre 2026.**

Toulouse, le 15 octobre 2026

La Présidente de l'Université de Toulouse,

**Par délégation,
Le Vice-Président recherche**



Matthieu Arlat

Nombre de membres : 41
Nombre de membres présents ou représentés : 31

Nombre de voix favorables : 30
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 1
Ne prend pas part au vote : 0

Approuvé en CR du 15 octobre 2026

COMMISSION DE LA RECHERCHE (CR)

Compte rendu synthétique de la séance

du 17 septembre 2026

Étaient présents :

Mmes AZAIEZ-BONTEMPS Tamara, COUTIN Laure, DOUIN Victorine, LEKHAL Djamila, MATON Pascale, MATURANO Marie, ROBERT Alexandra, TOFFOLI Denyze, VIGNOLLES Cécile, WHITE KONING Mélanie

MM. ARLAT Matthieu, ATTIE Jean-Luc, BAURES Robin, BON Richard, COHEN Serge, CREMOUX Sylvain, DESGREZ-DAUTET Hermès, LABAT David, LANDA Georges, COUARRAZE Sébastien, PETIT Pierre, PINON Dominique, WATIER Bruno, ZISSIS Georges

Étaient représentés : M. AZEMAR Frédéric par M. ZISSIS Georges ; Mme BOITHIAS Laurie par M. LABAT David ; M. COHEN Serge par Mme WHITE-KONING Mélanie ; Mme JEAN-AMANS Carole par M. BAURES Robin

Assistaient également à la réunion : Mme LACOMBE Stéphanie, Directrice de la DReV) M. BOUJU Xavier, responsable du pôle SdM ; M. ROLS Jean-Luc, représentant la FSI ; M. ZRIBI Mehrez, responsable du pôle UPEE

Étaient excusés :

Mmes BOITHIAS Laurie, JEAN-AMANS Carole, MONTASTIER Emilie
M. AZEMAR Frédéric

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation du compte rendu de la séance de la commission de la recherche du 9 juillet 2026 (délibération)

Point 2 : Nomination d'un nouveau directeur adjoint du LAPLACE au 1^{er} janvier 2027 (délibération)

Point 3 : Nomination d'un nouveau directeur du L2IT au 1^{er} janvier 2027 (délibération)

Point 4 : Discussion sur le travail d'évaluation des laboratoires de l'UT suite aux retours des comités Hcéres (information)

Point 5 : Présentation du calendrier des appels d'offres recherche 2027 de l'UT (information)

Point 6 : Questions diverses

La séance est ouverte sous la présidence de Matthieu Arlat, Vice-président recherche de l'Université de Toulouse.

M. Arlat présente l'ordre du jour de la première séance de l'année universitaire 2026-2027

Informations générales

M. Arlat indique que ces informations générales portent sur trois points : le colloque annuel des vice-présidents recherche, l'appel à candidatures aux nominations de directeurs et directeurs adjoints de pôles, puis des informations sur l'évolution du CNRS.

➤ Retour sur le colloque annuel des VPR et valorisation (France-Université)

Le colloque annuel des vice-présidents recherche (VPR) qui s'est tenu à l'université de Reims Champagne-Ardenne cette année a été l'occasion d'évoquer les enjeux actuels et futurs de la recherche. Le constat qui en résulte est un important manque de financement pour la recherche.

M. Arlat espère que ce sujet fera partie des élections à venir. Les orientations du plan ANR 2027 ont été évoquées avant l'organisation de tables rondes sur les thèmes de « dire la science en public : libertés individuelles, responsabilités collectives et positionnement des établissements », « recherche et décision publique : quelle expertise pour quel impact », « articuler les dispositifs d'innovation : national vs territoire », « Europe de la recherche : mieux s'emparer du FP10 » et « Dépendance technologique et géopolitique : penser la souveraineté scientifique ». Sur ce dernier sujet, l'université de Toulon est la première université duale à la fois sur la recherche et la défense. Les derniers thèmes abordés étaient l'IA et les pratiques en recherche ainsi que la simplification de la gestion des UMR et la délégation globale de gestion (DGG). Cette dernière fera l'objet d'un point spécifique ultérieurement.

Le directeur de l'Observatoire des sciences et techniques (OST) a présenté un point sur la place de la France dans la compétition scientifique mondiale. Un graphique indique la position de chaque pays, calculée à partir de la matrice des citations du Web of Science-OST de 1999 à 2024. Les Etats-Unis restent l'acteur principal en termes d'audience en 2024. Cependant, cette position décroît fortement au cours des vingt dernières années, essentiellement au profit de la spectaculaire croissance chinoise. La France a traversé plusieurs périodes de décrochages (2007, 2014 et en 2020, après la période Covid) pour se retrouver derrière des pays comparables tels que le Canada, l'Italie et l'Australie. Sa part d'audience s'est fortement détériorée en passant de 4,3 % à 2,7 %. Dans le panel des principales nations scientifiques, seul le Japon connaît une décroissance supérieure à la France avec une chute de 58 %. Le début de la décroissance pourrait être lié au lancement des programmes d'investissements d'avenir (PIA), mais les causes n'ont pas été analysées dans cette étude. Le nombre de documents scientifiques se réduit aussi bien en sciences du vivant qu'en sciences physiques et de l'ingénieur. Seules les sciences humaines et sociales continuent à progresser. S'agissant de l'excellence, la baisse s'avère très importante, non seulement dans la production globale, mais aussi dans la portée et l'impact des recherches.

M. Zribi juge ces constats alarmants et souhaite une analyse objective de cette situation afin de comprendre les facteurs qui pourraient l'expliquer dans les laboratoires.

M. Arlat invite les participants à consulter le rapport dans son intégralité pour en connaître les détails. L'impact moyen des publications françaises baisse de 10 %, une contraction essentiellement imputable aux sciences physiques de l'ingénieur. L'excellence des publications françaises régresse de 22,7 % alors que, dans le même temps, l'Italie et la Corée du Sud progressent et que l'Espagne se maintient.

➤ Désignation des pôles de recherche – appel à candidatures

M. Arlat déclare que, pour améliorer la recherche, il faut des pôles de recherche forts. Un nouvel appel à candidatures a été lancé pendant la période estivale pour constituer les équipes de direction

des pôles de recherche. L'UT Capitole a donné son accord pour que ses laboratoires participent au pôle DSPEG (Droit, Sciences Politiques, Economie, Gestion). Une codirection a été proposée entre le directeur actuel du pôle DSPEG et la directrice adjointe qui devient ainsi codirectrice. **M. Arlat** décrit les changements apportés aux équipes de direction. Le conseil de pôle de l'équipe de direction présentera cette proposition au collège de coordination. Celui-ci se réunira en formation élargie pour donner un avis simple. La nomination de l'équipe de direction du pôle de recherche par la Présidente de l'Université interviendra probablement après la visite du PDG et de l'équipe de direction du CNRS, visant notamment à discuter de la nouvelle convention de site. Les élections se sont bien déroulées dans chaque pôle avec des résultats valorisants pour les équipes désignées.

➤ Evolution des instituts du CNRS et intégration de l'IRD

Le CNRS a proposé de réduire son organisation de dix à sept instituts. CNRS Biologie, CNRS Chimie et CNRS Sciences humaines et sociales ne changeront pas. En revanche, CNRS Mathématiques et CNRS Informatique pourraient être réunis en un seul institut, CNRS Mathématiques et informatique. De même, la Physique et l'Ingénierie devraient fusionner. L'écologie et l'environnement se réuniront avec une partie de Terre et Univers pour former CNRS Terre et Biosphère. Les astronomes et astrophysiciens rejoindront CNRS Nucléaire et Particules pour former CNRS Univers et Particules. Cette proposition a été présentée le 27 août par le PDG du CNRS pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2028.

V. Douin s'enquiert d'un éventuel changement des conditions de restrictions par rapport à l'âge de recrutement au CNRS.

M. Arlat répond que ce sujet n'a pas été abordé lors des discussions.

G. Zissis précise que l'âge n'intervient pas dans le recrutement.

M. Zribi ajoute qu'il n'existe pas de règle écrite, mais des consignes données et une tendance laissant penser que, trois ans après la thèse, le dossier serait acceptable.

M. Arlat rappelle que la fusion des concours CR2 et CR1 avait déjà fait craindre une dérive dans l'âge de recrutement. Il informe ensuite l'assemblée d'une lettre du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace et du ministre des Affaires étrangères demandant un rapport sur un éventuel processus de rapprochement et d'intégration de l'institut de recherche pour le développement (IRD) au sein du CNRS. Ce rapport doit être rendu au 1^{er} janvier 2027. Cette évolution concerne directement l'UT, notamment l'OMP et Pharma-Dev qui partagent des laboratoires avec l'IRD.

M. Zribi confirme que l'impact risque d'avoir une grande importance dans la stratégie internationale orientée vers le Sud. Il conviendra de veiller à préserver les acquis que porte l'IRD.

M. Arlat indique que l'Université de Toulouse est très bien placée sur les collaborations internationales, et ce en grande partie grâce à l'OMP.

D. Pinon s'interroge sur les finalités réelles de ce rapprochement, redoutant une opération d'économies budgétaires et de suppressions de postes plutôt qu'une réelle plus-value en termes d'activité et de qualité de la recherche.

M. Arlat estime que cette initiative émane du Premier ministre et de son projet de rationalisation des dépenses de l'Etat.

D. Pinon en déduit que l'objectif n'est donc pas l'amélioration de la qualité de la recherche.

M. Arlat rappelle la diversité des missions de l'IRD, dont certaines correspondent davantage aux activités de l'INSERM ou des sciences sociales qu'à celles du CNRS. Cette réforme risque effectivement d'entraîner des répercussions directes sur l'Université de Toulouse.

Point 1 – Approbation du compte rendu de la séance de la commission de la recherche du 9 juillet 2026 (délibération)

Le compte rendu du 9 juillet 2026 est approuvé par 26 avis favorables et une abstention.

Point 2 – Nomination d'un nouveau directeur adjoint du LAPLACE au 1^{er} janvier 2027 (délibération)

M. Arlat rappelle que le directeur du LAPLACE a déjà été désigné en mai dernier. Il soumet au vote la proposition de nommer Bruno SARENI en tant que directeur adjoint du laboratoire LAPLACE à compter du 1^{er} janvier 2027, sa candidature ayant reçu l'avis favorable unanime des 14 votants du conseil de laboratoire.

Les conseillers approuvent la nomination de Monsieur Bruno SARENI, directeur adjoint du LAPLACE à compter du 1^{er} janvier 2027 par 26 avis favorables et une abstention.

Point 3 – Nomination d'un nouveau directeur du L2IT au 1^{er} janvier 2027 (délibération)

M. Arlat annonce que Monsieur Nicola TAMANINI se porte candidat pour le poste de directeur du L2IT. Les membres du conseil de laboratoire ont donné un avis favorable à cette candidature (15 votes pour et 2 contre).

Les conseillers approuvent la nomination de Monsieur Nicola TAMANINI, directeur du L2IT à compter du 1^{er} janvier 2027 par 25 avis favorables et une abstention.

Point 4 – Discussion sur le travail d'évaluation des laboratoires de l'UT suite aux retours des comités Hcéres (information)

M. Arlat propose que la commission de la recherche échange et formule un avis sur le travail d'évaluation des laboratoires à la suite des retours des comités Hcéres sur les 51 structures dont l'UT est tutelle. En effet, il semble important de faire un retour dans cette commission sur l'évaluation des unités par le Hcéres, comme le font les organismes nationaux de recherche (ONR). Après décision en commission ou comité, un conseil scientifique acte le renouvellement des laboratoires. **M. Arlat** précise que ces décisions peuvent entraîner des conséquences pour l'avenir. En effet, lorsqu'une université finance en grande partie une UMR, son retrait peut avoir un effet important. L'université doit déterminer la poursuite de certaines UMR si le CNRS ou l'INSERM choisissent de se retirer. La Commission dispose d'un tableau de répartition des unités évaluées et des membres de la CR par pôle. La représentation s'avère très déséquilibrée. Les seuls membres de la CR ne pouvaient pas assurer un équilibre des évaluations. Il a donc été proposé aux pôles de recherche de prendre en charge ces évaluations en incluant des membres de la CR dans leur panel. L'objectif est d'obtenir un avis permettant d'améliorer les recherches et l'appui apporté aux unités avec une meilleure implication de l'université. Les évaluations doivent donc se dérouler dans un esprit constructif et bienveillant. Ce travail, distinct du bilan de synthèse du Hcéres qui classe les laboratoires, vise à identifier en cinq à dix lignes les points forts, les axes d'amélioration et les besoins concrets adressés à l'université en matière de moyens humains, d'infrastructures, de sécurité informatique, de gestion des données et d'intégrité scientifique. Il n'est pas demandé une analyse des équipes, qui relève des directions d'unité. Les retours sont attendus pour le 2 novembre prochain afin de préparer la visite du CNRS.

J.-L. Rols salue le fait de limiter l'analyse aux recommandations et aux apports potentiels de l'université pour améliorer l'activité des laboratoires.

M. Arlat indique que les pôles ont demandé un canevas d'évaluation, mais il suffit de lister les points forts et les axes d'amélioration pour chaque domaine, puis de donner un avis global.

M. White Koning demande s'il faut se baser uniquement sur le contenu des rapports du Hcéres ou s'il convient d'entrer en contact avec les personnes concernées.

M. Arlat considère qu'il est préférable de s'appuyer uniquement sur les rapports Hcéres. La commission décidera s'il est nécessaire de faire un retour ou si les éléments resteront confidentiels. Il souligne l'importance de rester bienveillants et constructifs.

B. Watier demande confirmation de l'objectif qui serait, selon lui, d'émettre des recommandations à destination des laboratoires.

M. Arlat répond par la négative. Les recommandations seront adressées au niveau de la direction de l'Université, car le retour au niveau du laboratoire est fait par le Hcéres. L'Université doit en tirer des éléments d'amélioration de son fonctionnement et de l'appui à donner aux laboratoires.

Pour éviter tout malentendu et agir en toute transparence, **D. Pinon** considère qu'il est important d'informer les directeurs de laboratoire de la position de la CR.

M. Arlat rappelle que les DU seront informés du déroulement de cette étude par l'intermédiaire des pôles. La manière de leur faire un retour sera néanmoins étudiée et la CR rendra un avis.

J.-L. Rols souligne l'importance du partage avec les composantes puisque les campagnes RH constituent des moments forts. Il convient de garder à l'esprit les difficultés que peuvent rencontrer les laboratoires.

M. Arlat en convient et assure que les composantes seront au premier plan dans le retour qui sera fait aux laboratoires sur les améliorations à apporter.

Point 5 – Présentation du calendrier des appels d'offres recherche 2027 de l'UT (information)

➤ AO Manifestations scientifiques

S. Lacombe présente l'appel d'offres (AO) « Manifestations scientifiques » en précisant qu'auparavant, la période d'éligibilité pour cet AO était l'année civile. Or les résultats ne sont notifiés qu'en fin du mois de février ou début mars. Il est donc proposé de travailler avec la direction des finances pour faire en sorte que les manifestations ayant lieu en janvier et février puissent être prises en charge – sous réserve d'éligibilité – ou de décaler la période à mars 2027/février 2028. La deuxième modification proposée consiste à prendre en compte les demandes pertinentes qui arrivent hors appel d'offres par l'intermédiaire de l'enveloppe nommée « fil de l'eau » visée par le bureau de la commission de la recherche. Le calendrier reste identique à l'année dernière avec un lancement en octobre et une notification des résultats en mars.

➤ AO Equipements

L'AO Equipements fait l'objet d'une modification importante en effet en plus de l'AO équipement « classique » un nouvel appel à projets réservé aux plateformes et financé par le contrat d'objectif, de moyens et de performance (COMP) est proposé pour 2027.

M. Arlat rappelle que le COMP a été rédigé pour les années 2025 à 2027 et qu'il représente entre 0,7 et 0,8 % de la subvention pour charge de service public (SCSP). Il est donc proposé d'attribuer les 400 K€ obtenus avec un an de retard pour l'AO Equipements, mais spécifiquement pour les plateformes.

D. Pinon croit savoir que l'an prochain, il est possible que les COMP deviennent intégraux, c'est-à-dire non pas sur des projets, mais sur l'ensemble de la dotation de l'université.

M. Arlat confirme que ce passage au modèle de COMP intégral aurait dû intervenir cette année, mais le changement de statut en cours d'année a conduit à un décalage d'une année. À l'avenir, avec les COMP intégraux, la totalité de la subvention pour charge de service public dépendra d'un COMP proposé au rectorat avec des items à satisfaire. **M. Arlat** souligne les difficultés de ce fonctionnement et les craintes qu'il suscite. En effet, les premières universités ayant basculé sur ce nouveau modèle

ont généralement obtenu une subvention supérieure à 0,8 % de la SCSP, certaines percevant plus de 2 %. Ainsi, le budget risque de manquer pour les universités qui rejoindront ce dispositif en dernier.

D. Pinon trouve ce fonctionnement très négatif et contre-productif puisqu'il consiste à considérer que l'université ne peut faire que des projets et n'a pas besoin de fonds récurrents pour fonctionner. Si les chercheurs ne disposent pas de moyens récurrents pour travailler, ils devront passer leur temps à monter des projets pour trouver des financements.

M. Arlat signale que les initiatives prises pour la formation et la vie étudiante ainsi que la délégation globale de gestion (DGG) joueront un rôle très important. Actuellement, 40 % des unités d'un établissement doivent être en DGG, c'est-à-dire gérées par un seul établissement. Cette proportion passera à 60 % l'an prochain et 80 % en 2028. La plupart des laboratoires devront dépendre d'un seul gestionnaire. Cette décision risque donc de perturber fortement les équilibres actuels, notamment en ce qui concerne la gestion des contrats et l'hébergement.

D. Pinon y voit un principe de destruction de l'existant, qui permet de reconstruire une nouvelle politique pour revoir la distribution des moyens.

M. Arlat précise qu'officiellement, l'objectif de la DGG est la simplification. L'UT s'est rapprochée de l'INSA, de l'INP, de l'UT2J et de l'UT Capitoile pour adopter une position commune face aux ONR. Les négociations sont en cours et la DReV construit actuellement une cartographie précise des avantages et inconvénients pour chaque laboratoire.

D. Labat souhaite savoir si certains laboratoires qui passeraient sous l'égide d'ONR comme le CNRS pourraient redevenir des unités propres de recherche (UPR). Il a déjà alerté l'université de problèmes liés aux montants excessifs pris par le CNRS notamment pour les thèses CIFRE ainsi que des contrats industriels. Selon lui, des collègues pourraient être « pieds et poings liés » face à des demandes financières qui mettraient en péril des collaborations industrielles en particulier. Ceci ne lui semble pas acceptable. Il précise qu'il y a quelques années le choix d'une gestion de l'université aurait pu faire réfléchir, ce qui n'est plus du tout le cas aujourd'hui compte tenu de la qualité des services de la DReV. Il considère qu'il doit y avoir un dialogue entre les ONR et l'université.

M. Arlat considère que ces aspects ne sont pas à l'ordre du jour. Cependant, le risque est que le CNRS ne remplace pas les départs à la retraite des BAP J dans les laboratoires qui ne passeraient pas sous sa DGG. Aussi, les BAP J estimeront probablement qu'ils ont intérêt à rejoindre un laboratoire sous DGG du CNRS. Toutes ces questions devront se poser à l'avenir et c'est pourquoi l'université souhaite disposer de données et d'une cartographie précise des avantages et inconvénients.

D. Pinon suggère de recueillir l'avis des chercheurs et enseignants-chercheurs. Il ne souhaite pas dépendre du CNRS pour ses contrats et ses demandes de financements. Il considère que l'UT ne doit pas se laisser faire constamment par les demandes des ONR et en particulier du CNRS.

M. Arlat estime qu'il convient de s'inscrire dans le dialogue et la construction. La lettre ministérielle indique clairement la nécessité d'agir dans la construction et la bienveillance.

M. Zribi rappelle que l'origine reste le ministère dans une logique de simplification administrative et d'accompagnement des laboratoires. Or la discussion avec les directeurs montre qu'il existe un risque de complexifier la dynamique alors qu'actuellement, le fonctionnement avec deux tutelles offre une certaine souplesse. Il suggère de consulter les directeurs de laboratoires avant une obligation de passer à une tutelle unique.

M. Arlat assure avoir déjà mené une réflexion sur ces différents aspects. Il annonce l'organisation de rencontres avec tous les directeurs d'unités pour recueillir leur avis. Des décisions ont été prises entre tutelles pour que les laboratoires d'une taille supérieure à 100 personnes ou réparties sur plusieurs sites disposent d'au moins deux gestionnaires. Une réunion se tiendra le 7 octobre avec les ONR et les quatre établissements précités. Le dialogue avec les laboratoires reste effectivement indispensable.

S. Lacombe rappelle que l'an dernier, l'AO Équipements avait été étendu à d'autres partenaires (l'INP, l'INSA et la COMUE). Cette extension pourrait être réitérée cette année et concerner d'autres partenaires.

M. Arlat cite notamment l'École d'ingénieur de Purpan.

S. Lacombe précise que le calendrier reste identique avec la possibilité de dépenser les crédits sur deux ans. L'AO serait lancé en mars pour une notification des résultats en juin.

M. Arlat ajoute qu'il convient de tenir compte de ce calendrier dans la préparation des projets.

X. Bouju demande si les nouveaux partenaires abonderont le budget prévu pour les plateformes.

M. Arlat répond par la négative.

X. Bouju considère que la formulation mise en place l'année précédente avait été globalement appréciée et que cette nouvelle mouture devrait l'être également.

➤ AO Tremplin

S. Lacombe signale un grand nombre de candidatures pour peu d'élus. Ainsi, le bureau de la CR a proposé de limiter la possibilité de candidater aux maîtres de conférences ou équivalents (chargés de recherche), mais également d'inclure les personnes n'ayant pas accès à d'autres appels d'offres telles que les IGR par exemple. L'examen des candidatures des précédentes campagnes montre que cette limite permettrait de réduire le nombre de candidats de 20 %.

M. Arlat confirme l'objectif de 20 % de réduction du nombre de candidatures tout en soutenant les maîtres de conférences et ingénieurs. Les statistiques montrent également que les bénéficiaires de l'AO TREMPLIN UT sont des chercheurs des ONR.

G. Zissis se déclare favorable à cette proposition, il rappelle toutefois que les PRAG ne sont pas censés faire de la recherche.

V. Douin s'interroge sur la prise en compte du statut du co-porteur de projet.

S. Lacombe précise que les statistiques présentées ne tiennent compte que du porteur de projet. Elle reconnaît qu'il faudrait également inclure les co-porteurs.

M. Arlat propose d'inclure les porteurs, co-porteurs, maîtres de conférences et assimilés.

L. Coutin signale que les PRAG sont désormais recrutés avec une thèse et qu'ils ont donc déjà fait de la recherche.

M. Arlat considère alors qu'il faudrait préciser que les PRAG devront être titulaires d'un doctorat. Il ajoute que certains PRAG font aussi de la recherche.

D. Pinon approuve cette orientation qui permet d'accompagner des PRAG vers des changements de carrière, mais une activité de recherche réelle avec un accompagnement et une adhésion à un laboratoire sont indispensables.

Aux critères d'interdisciplinarité et de caractère novateur, **S. Lacombe** propose d'ajouter le retour à la recherche pour les maîtres de conférences ayant assumé de lourdes charges pédagogiques ou administratives.

R. Bon s'interroge sur l'existence d'une période de carence.

M. Arlat confirme qu'elle est prévue.

R. Bon rappelle la proposition d'organiser une journée scientifique de restitution des projets lauréats.

M. Arlat annonce l'organisation d'une telle journée en 2027 en invitant des orateurs renommés pour intéresser le plus grand nombre. Il est également envisagé de réaliser des podcasts avec la contribution des personnes retenues.

V. Douin suggère de profiter de cette journée pour valoriser les Packs Booster des jeunes enseignants-chercheurs.

M. Arlat approuve le principe, mais il convient d'évaluer le nombre de personnes concernées.

G. Zissis préconise d'exiger un rapport final de quelques pages pour chaque projet financé et de soumettre ces bilans à un examen critique.

M. Arlat confirme qu'il est prévu de mettre en place ce fonctionnement pour mesurer l'impact réel de ces dotations de 15 000 euros sur l'évolution des carrières des lauréats.

R. Baurès propose de vérifier si les personnes déposent un dossier auprès d'une ANR.

G. Zissis ajoute qu'il faudrait créer un canevas précisant le contenu attendu dans le rapport.

M. Arlat en convient et invite les membres de la commission à assister aux réunions du bureau de la CR où s'élaborent ces réflexions.

S. Lacombe liste les critères retenus et présente le calendrier qui prévoit un lancement en octobre prochain pour une notification des résultats à compter de mars 2027.

M. Arlat rappelle la difficulté de mobiliser plus de deux cents rapporteurs pour évaluer l'ensemble des candidatures dans les délais impartis.

J.-L. Rols souligne l'intérêt d'avancer la notification des résultats en décembre ou janvier pour pouvoir encadrer des stagiaires de masters sur ces projets.

S. Lacombe indique que cette proposition n'a pas pu être mise en œuvre cette année par manque d'effectif pour supporter cet AO en plus de la charge de l'AO Équipements.

M. Arlat confirme la volonté d'avancer ce calendrier tout en maintenant des marges de sécurité pour l'établissement des rapports.

D. Pinon exprime des réserves vis-à-vis de cette demande de travail administratif d'évaluation aux bénéficiaires de financement.

R. Baurès signale que ce travail reste relativement modeste.

G. Zissis se déclare favorable à ce fonctionnement, car cette expérience d'expertise aide les enseignants-chercheurs à appréhender les standards d'évaluation.

V. Douin note que les évaluateurs ne sont pas informés des décisions finales. Il lui paraît nécessaire de prévoir cette information.

M. Arlat reconnaît que la liste des lauréats devrait être publiée.

D. Pinon signale que l'information figure dans le compte rendu de la CR.

➤ AO Pack Booster / NE

S. Lacombe rappelle qu'il s'agit d'une aide pour les nouveaux entrants de 10 k€ à utiliser sur deux ans. Un travail est en cours avec la DRH pour améliorer l'identification des maîtres de conférences et leur affectation dans la bonne unité.

J.-L. Rols rappelle que ces demandes sont connues des composantes.

S. Lacombe indique que le deuxième type de financement est destiné aux maîtres de conférences recrutés trois ans plus tôt. Ils peuvent recruter un stagiaire de Master 2 en tout début d'année. La dernière étape concerne l'appel à projets pour l'attribution d'un contrat doctoral à la rentrée de septembre 2027.

M. Arlat rappelle que six contrats doctoraux avaient été alloués l'an dernier.

V. Douin demande si les CPJ (chaires des professeurs juniors) peuvent bénéficier de ce pack booster.

M. Arlat rappelle que ceux-ci reçoivent une dotation de 200 k€. Certains présentent néanmoins des demandes et celles-ci sont examinées au cas par cas.

M. White Koning demande si ces dispositions sont automatiquement acceptées.

M. Arlat confirme que ces aides sont accordées sur demande. Seul le contrat doctoral est compétitif.

S. Lacombe ajoute que les personnes sont informées de la possibilité d'en faire la demande.

J.-L. Rols suggère d'inviter les laboratoires à faire l'avance sur l'enveloppe de 10 000 euros et de les informer des délais d'attribution afin d'éviter les réclamations auprès des composantes.

S. Lacombe précise que ces aspects sont précisés au moment de la notification de la dotation de l'unité.

S. Crémoux s'interroge sur l'éligibilité aux dispositifs d'accueil des maîtres de conférences qui rejoignent l'établissement par voie de mutation.

M. Arlat explique que ces financements proviennent en partie des crédits de la Loi de programmation de la recherche (LPR) dédiés aux nouveaux entrants, ce qui exclut en principe les personnels déjà maîtres de conférences. Une estimation du nombre annuel de mutations pourrait néanmoins être envisagée pour étudier la possibilité de les accueillir.

Point 6 – Questions diverses

Aucune question n'est posée.

La prochaine commission recherche est programmée le 15 octobre 2026.

La séance est levée à 10 heures 45.